

Comptes de taxes municipales 2016 :

Annulation de l'escompte sur le paiement des taxes

Saint-Constant, le 4 mars 2016 – Les comptes de taxes municipales 2016 ont été distribués aux citoyens de Saint-Constant depuis le 26 février. Cette note aurait dû être incluse dans le feuillet explicatif qui accompagnait le compte de taxes. Plusieurs Constantins ont été surpris d'apprendre qu'en 2016, il n'y a plus d'escompte applicable pour l'acquittement total du compte de taxes municipales en un seul versement. Mais pourquoi?



Il faut d'abord comprendre les raisons pour lesquelles les citoyens ont bénéficié de ce privilège pendant un bon nombre d'années. Lorsque l'escompte a été mis en vigueur (1997), les taux d'intérêt du marché étaient plus élevés qu'aujourd'hui. Il était alors justifié d'encourager les citoyens à payer leurs taxes en un seul versement. Pour ce faire, l'incitatif de l'escompte de 1.25% et de 1.5% depuis 2002 a été mis en place. À noter qu'aucune autre ville de la MRC de Roussillon n'a mis en place ce genre d'incitatif dans le passé, ni aujourd'hui.

De plus, il faut considérer que les citoyens bénéficient de 6 échéances pour acquitter leur compte de taxes, ce qui est exclusif à la Ville de Saint-Constant. Aucune autre ville de la MRC Roussillon ne permet cette flexibilité. Le conseil municipal est donc venu à la conclusion, suite aux recommandations du comité des finances, d'effectuer une meilleure gestion financière de la Ville et d'abolir l'escompte sur le paiement des taxes. La résolution 538-15 a été adoptée lors de l'assemblée du 8 décembre 2015.

- 30 -

Source :

Service des communications
Ville de Saint-Constant
450 638-2010, poste 7460
communication@ville.saint-constant.qc.ca